

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU Jeudi 31 Janvier 2019

DELIBERATION N°2019-06

**OBJET : Consultation location et maintenance de photocopieurs :
Mise en concurrence 2019 02 01**

Ont participé à la présente délibération :

COLLEGE DES COMMUNES AFFILIEES

Administrateurs titulaires présents

M. IZARD, Mme HORN, MM. SAVELLI, CLEMENT, CARON-JOURDA, PORTET, KARSENTI, Mme AMIEL, MM. TENE, LAVAL

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

M. DESCLAUX représenté par M. CADAS

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

M. SOLERA représenté par M. IZARD

COLLEGE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIES

Administrateurs titulaires présents

Mme COUTTENIER

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

M. CALAS représenté par M. FONTES

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

Néant

COLLEGE DES ADHERENTS AU SOCLE DE MISSIONS ARTICLE 23-IV Loi n°84-53

Représentants des communes adhérentes

Administrateurs titulaires présents

Mme SORIANO

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

Mme DESMETTRE représentée par Mme ABBAL

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

Néant

Représentants des établissements publics adhérents

Administrateurs titulaires présents

Mme SANMARTIN

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

Néant

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

Néant

Représentants du Conseil Départemental de la Haute Garonne

Administrateurs titulaires présents

Mme VOLTO

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

Néant

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

Mme FLOUREUSSES représentée par M. CLEMENT

Contenu délibération

Le Président informe l'Assemblée que le marché pour la location et l'entretien de photocopieurs multifonctions en cours arrive à son terme en Juin 2019.

Il indique qu'une procédure de renouvellement de ce marché par voie de mise en concurrence, dans le respect des règles de la commande publique, doit être réalisée. Elle concernerait la location et la maintenance de huit photocopieurs multifonctions au maximum, ainsi que d'une presse numérique couleur pour les besoins en reprographie des activités concours et communication, notamment.

Le marché, dont l'objet serait la location et la maintenance de ces photocopieurs, pourrait avoir une durée de quatre ans et ne serait pas alloti.

Le Président précise que ce marché, dont l'estimation est inférieure au seuil de procédure formalisée, pourrait être passé sous la forme d'un marché à procédure adaptée, en application de l'article 42 2° de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Il propose que l'attribution soit réalisée après avis d'une Commission Ad Hoc constituée des membres de la Commission d'appel d'offres du CDG31, sans application des règles de quorum.

Le Président indique que, pour le traitement de cette affaire, il convient de l'habiliter afin d'engager une procédure de mise en concurrence telle que présentée.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- D'habiliter le Président du CDG31 à mettre en œuvre la procédure de mise en concurrence relative au renouvellement du marché de location et maintenance de photocopieurs multifonctions pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} Juin 2019, à prendre toute décision qui lui apparaît utile à la définition préalable des besoins, à la conduite de la procédure adaptée correspondante, à l'attribution et à la modification du marché afférent, après avis d'une Commission Ad Hoc ;
- De désigner une commission Ad Hoc, constituée par les membres de la Commission d'appel d'offres de l'établissement, pour la formulation d'un avis préalablement à l'attribution du marché, sans condition de quorum ;
- Etant entendu que le Président rendra compte à l'Assemblée des conditions d'attribution dudit marché.

Fait à Labège,

Le 31 Janvier 2019

Le Président,

Pierre IZARD